

46 - Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Construction d'une nouvelle chaufferie bois / gaz - Autorisation de signature du marché de conception réalisation - Confirmation du plan de financement

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a retenu le principe de construire une nouvelle chaufferie comprenant des générateurs biomasses et gaz. Par délibération du 16 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé le programme technique, le plan de financement ainsi que le lancement de la consultation en vue de réaliser leur construction. Par délibération du 7 juillet 2011, le Conseil Municipal a arrêté la composition du jury ainsi que le montant de la prime aux candidats non retenus.

1. Marché de conception réalisation

L'avis public à la concurrence a été envoyé le 28 juin 2011 avec une date limite de réception des candidatures le 29 août 2011.

Le jury du 29 septembre 2011a décidé de sélectionner les quatre candidats suivants :

- COFELY GDF SUEZ
- ECOTRAL
- CITEC ENGINEERING FRANCE
- SNC LAVALIN SAS.

Le dossier de consultation constitué du programme, ses annexes et du projet de marché a été envoyé à ces quatre candidats le 4 octobre 2011 avec une date limite de réception des offres pour le 9 janvier 2012, repoussée au 16 janvier 2012 pour tenir compte de la difficulté d'obtenir des prix pendant la période des fêtes de Noël.

Le jury a auditionné les candidats le 7 février 2012. Le jury a formulé un avis motivé sur le classement des candidats et l'attribution du marché le 16 février 2012 et a décidé d'attribuer aux trois candidats non retenus la prime de 40 000 € prévue au règlement de la consultation.

En application du Code des Marchés Publics le marché a été attribué par la CAO du 24 février 2012 au candidat COFELY pour un montant de 15 041 128€ HT soit 17 989 189€ TTC qui se décompose en :

Désignation	MONTANT HT
Etudes	1 305 950 €
Réalisation bâtiment, abords et équipements et process industriel	13 686 178 €
Assurance TRC et montage essais	49 000 €
TOTAL	15 041 128 €

2. Assurance responsabilité civile additionnelle

L'assurance responsabilité civile professionnelle doit être souscrite par chaque membre du groupement attributaire du marché de conception réalisation pour un montant correspondant à son intervention dans le processus. Elle a pour but de garantir la responsabilité de chaque intervenant contre les recours des tiers.

Les montants de garanties accordés par les compagnies d'assurance sont souvent limités à des montants inférieurs au montant du marché de construction.

Dans la mesure où la valeur actuelle de l'usine d'incinération et de la chaufferie urbaine est garantie à hauteur de 60 millions d'euros, et pour ne pas bloquer les candidatures émanant des petites entreprises qui n'auront jamais une garantie suffisante de leurs compagnies d'assurance, la Ville devra souscrire à son nom et à son bénéfice, ainsi qu'au nom de tous les intervenants au chantier, une assurance responsabilité civile additionnelle, pour couvrir les sommes dépassant les limites d'intervention des compagnies d'assurance.

3. Coût estimatif du projet

	Montant HT
1) Etudes préliminaires et complémentaires	
AMO : GIRUS	236 015 €
Etudes de sol : FONDASOL	24 196 €
Contrôle technique : APAVE	33 290 €
SPS : ACE BTP	7 499 €
Plan bois ONF	3 800 €
Sous-total 1	304 800 €
2) Conception réalisation	
Etudes et Travaux	14 992 128 €
Assurance TRC et montage essais	49 000 €
Sous-total 2	15 041 128 €
3) Assurance responsabilité civile additionnelle	70 000 €
4) Divers	
Révision prix	1 455 196 €
Primes, indemnisation jury, coûts complémentaires liés au dossier ICPE (cheminée, émissions polluants, aléas, etc.), raccordement gaz, aléas, etc.	1 323 768 €
Sous-total 4	2 779 072 €
Total HT	18 195 000 €
Total TTC	21 761 220 €

La dépense totale de cette opération est estimée à 18 195 000 € HT, soit 21 761 220 € TTC, elle sera imputée au chapitre 23.2313.10003.30900 du budget annexe chauffage.

Nota : Le montant total TTC est le même que celui de la délibération du 16 juin 2011, seule la répartition entre les différents postes est modifiée.

4. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement acté dans la délibération du 16 juin 2011 reste inchangé, il s'établit comme suit :

- Part ADEME	5 500 000 €
- Part Union Européenne (FEDER)	1 500 000 €
- Part Ville de Besançon (y compris TVA)	<u>14 761 220 €</u>
TOTAL TTC :	21 761 220 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis. Un soutien financier sera également sollicité auprès du Département du Doubs au titre de sa politique environnementale.

5. Calendrier prévisionnel

	Durée	Dates prévisionnelles
Phase étude	6 mois	Début des études avril 2012
Phase travaux	15 mois dont 1 mois de préparation de chantier	Début préparation fin novembre 2012
Réception		Fin février 2014

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché de conception réalisation, ainsi que tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer la consultation et à signer le marché d'assurance additionnelle, ainsi que tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, de l'ADEME, du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les financeurs pour leur participation financière.

«Mme Martine JEANNIN : Ce rapport présenté nous apprend la construction d'une nouvelle chaufferie bois/gaz qui servira à chauffer le quartier de Planoise et le nouveau quartier des Hauts du Chazal, soit presque, je ne sais pas, je mets 40 000 habitants... un peu moins, parce que Planoise c'est déjà 30 000, alors on va dire 30 000 habitants. On apprend également que les besoins en bois seront de 40 000 tonnes par an et que le projet est envisagé sur une durée de vingt ans, ce qui fait 800 000 tonnes pour vingt ans d'existence. Ce qui interpelle dans ce rapport c'est justement la quantité phénoménale de bois qu'il faudra transporter jusqu'à la chaufferie car si l'on peut dire que le bois est moins pollueur, dégageant 12 fois moins de CO2 que le fuel et six fois moins que le gaz, il faudra tout de même le transporter et ce sont des camions qui feront les navettes, le périmètre s'étendant dans un rayon de 100 kilomètres. Alors à première vue ce système de chaufferie semble être écologiquement bien pensé mais on oublie de prendre en compte la pollution dégagée par le transport. Si M. le Préfet a donné son accord en limitant le rayon d'approvisionnement, il n'en reste pas moins vrai que ce système de chaufferie bois sera en définitive et en prenant tous les éléments, tout aussi polluant. Merci.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Permettez-moi de vous faire remarquer que c'est chaufferie bois / gaz et non pas uniquement bois. Monsieur CYPRIANI vous voulez bien répondre s'il vous plaît.

M. Benoît CYPRIANI : Oui effectivement ces questions-là reviennent de façon récurrente, j'aimerais bien qu'une fois pour toutes on les aborde et qu'on soit convaincu des réponses mais peut-être que c'est un voeu pieux. Vous êtes-vous demandée d'où venait le gaz, d'où venait le pétrole, d'où venait le charbon et est-ce que vous avez l'impression que cela vient de Franche-Comté ? Avez-vous l'impression que cela vient par l'opération du Saint-Esprit sans dépenser le moindre euro... l'électricité c'est pareil...

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Non s'il vous plaît, vous ne faites pas un discours à deux là ! M. CYPRIANI a la parole, si vous voulez répondre vous redemanderez la parole Madame ! Monsieur CYPRIANI continuez !

M. Benoît CYPRIANI : Toutes les sources d'énergie consomment, on consomme des ressources, l'électricité dont vous parlez provient soit du nucléaire, qu'il a fallu aller chercher quand même ensuite il faut transporter l'électricité par des constructions qui ont coûté de l'énergie à fabriquer et vous perdez au moins la moitié de votre énergie sur le transport donc aucune énergie n'est parfaite. Alors pourquoi le bois ? Quel est l'intérêt du bois ? Alors on le dit, on le répète, le bois ne produit pas de CO₂, c'est la seule énergie qui ne produise pas de CO₂, à part bien sûr toutes les autres énergies renouvelables, ça ne produit pas de gaz carbonique donc ça ne contribue pas à l'effet de serre. Ensuite nous sommes une des premières régions forestières de France et ça serait vraiment dommage de ne pas utiliser la ressource qui existe alors que du vent on n'en a pas beaucoup, de l'hydraulique on n'en a pas beaucoup non plus. Je vous rappelle que le Gouvernement que vous soutenez a pris des engagements, suivant en cela les consignes de l'Europe, du 3 x 20 en 2020 donc avec un engagement de réduire la consommation d'énergie de 20 % et d'arriver à 23 % d'énergie renouvelable en 2020. Ces 23 % nécessitent d'utiliser l'énergie solaire, on a vu qu'actuellement elle avait du plomb dans l'aile à cause des décisions gouvernementales mais ça n'est pas le sujet. On a vu qu'il y avait souvent des levées de boucliers pour installer des éoliennes, l'hydraulique a ses défauts, on l'a vu récemment, on sait que chaque fois que vous ouvrez un barrage pour larguer un peu d'eau vous tuez tous les alevins qui se trouvent là et donc les pêcheurs ne sont pas contents. Donc il faudrait arrêter de dire que le bois, lorsqu'il vient de 100 km, il fait beaucoup de trajets. Vous oubliez aussi que pour couper le bois il va falloir dépenser de l'énergie parce qu'il y a des tronçonneuses et que pour faire des plaquettes on consomme aussi effectivement de l'énergie parce qu'il faut des broyeuses mais quand vous utilisez du pétrole, vous ne parlez pas de l'énergie qui a été nécessaire pour le raffiner en plus de celle qui a été nécessaire pour le transporter.

J'espère que j'ai répondu définitivement à vos questions.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je me permettrais d'ajouter si vous permettez Monsieur CYPRIANI, que les installations vont permettre de traiter bien mieux les fumées et de beaucoup mieux maîtriser les rejets que des cheminées de particuliers bien entendu, et que par ailleurs les cendres résiduelles seront valorisées par épandage sur les terres agricoles, elles remplaceront les engrais et ça va faire l'objet d'une convention avec la Chambre d'Agriculture.

M. Jean-Marie GIRERD : Je voudrais poser une question à M. CYPRIANI pour savoir si dans le cadre de la sélection des candidats il avait intégré des critères relatifs à l'achat durable, je m'explique, c'est-à-dire non seulement économiques mais aussi sur l'aspect social de ces entreprises et sur l'aspect environnemental. Je voudrais savoir si ces critères ont été introduits et seraient vraiment rentrés dans une problématique d'achat durable pour la sélection des personnes qui vont réaliser ces prestations.

M. Benoît CYPRIANI : Oui je vais peut-être représenter un petit peu le projet parce que Marie-Noëlle SCHOELLER en a parlé et du coup je m'aperçois que c'est quand même un projet de 21 millions d'euros, on n'en a pas dit grand chose jusqu'à présent. Je vous rappelle qu'il répond à trois objectifs, le premier c'est l'extension des Hauts du Chazal donc l'extension du quartier de Planoise vers les Hauts du Chazal, deuxièmement l'extension du CHU lui-même puisqu'il ne vous a pas échappé que Saint-Jacques remontait et donc il y a eu des constructions d'immeubles et troisièmement c'était le remplacement d'une chaudière de co-génération de 7 mégawatts qui existait et qui produisait de l'énergie sur le secteur de Planoise, tout en ayant en tête qu'un des deux fours d'incinération actuellement en

fonctionnement pouvait être amené à s'arrêter dans un avenir prochain. La réflexion a débuté par une étude prospective dans le mandat précédent, c'est-à-dire qu'on s'est interrogé pour savoir quelles seraient les demandes à l'horizon 2020 et donc comment calibrer les chaudières. On a établi un cahier des charges, je dois reconnaître que le Grenelle de l'Environnement nous a stabilisé un peu les scénarios puisqu'avec cet engagement de réduction du 3 x 20 on sait à peu près où on va en terme de remplacement, de construction de logements nouveaux et de réhabilitation de logements anciens. Quand vous parlez de l'aspect environnemental, l'aspect développement durable, le cahier des charges a bien sûr pris en compte un certain nombre de critères. On demandait des rendements très importants pour les chaudières, des rendements qui n'existent pas encore actuellement sur les chaudières que nous avons, donc il y a eu une amélioration des rendements donc diminution de la consommation des combustibles, on a demandé des filtres, des systèmes de filtres qui soient plus performants que ce qu'exigeait la législation. Et puis en ce qui concerne la construction on demande toujours, vous savez, un pourcentage d'emplois d'insertion et donc là on sera attentif à cela aussi.

Voilà, vous avez vu qu'il y avait 4 candidats et que toutes ces candidatures avaient été très très sérieusement étudiées et celle qui a été retenue avait quelques points en terme d'utilisation du site plus fonctionnelle, c'est pour cela qu'elle a été retenue, outre qu'elle était la moins chère.

M. Pascal BONNET : Oui je voulais dire que c'est ce genre de dossier que l'on ne prend pas souvent le temps d'entendre en fin de conseil, en fin de séance. Il se trouve que c'est intéressant que Jean-Marie GIRERD ait posé la question qui a permis d'avoir ces explications. Et je voudrais dire que l'on a toujours parce que l'on ne débat pas souvent de ces questions-là mais on a toujours soutenu cette démarche à la fois parce qu'elle s'inscrit dans le cadre du Grenelle mais c'est quelque chose de relativement récent mais aussi parce que le choix de la Ville d'aller vers des énergies plus propres et de s'éloigner de l'incinération des ordures ménagères et du mazout qu'il y avait au départ nous paraît tout à fait opportun.

M. Jean-Marie GIRERD : Je voudrais intervenir par rapport à ce qu'a évoqué M. CYPRIANI qui me semble intéressant, par rapport aux explications qu'il a données mais j'insiste sur le fait que l'on a un coût d'étude de 1 300 000 € et de réalisation de bâtiment de 13 millions donc je ne parle pas du résultat de l'étude, je parle de l'étude elle-même et de la réalisation des bâtiments. Je dirais que pour l'instant je n'ai pas le sentiment que les notions d'achat durable soient bien introduites au niveau de ces marchés. Il y a encore des progrès à faire même si sur certains points il y a des choses qui se font, je dirais que là en terme de gouvernance, en terme de méthodes on n'est pas encore vraiment au niveau que l'on pourrait souhaiter.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Merci, je ne vois plus de questions. On peut donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.